

ACCOMPAGNEMENT DES DOCTORANTS

Sciences Po est engagée dans une démarche active en faveur de la préservation de la santé au travail.

Ainsi plusieurs dispositifs au service de la santé et de la qualité de vie au travail existent pour permettre l'accompagnement des doctorants au sein de notre communauté de travail :

I. LA CELLULE D'ECOUTE PSYCHOLOGIQUE : QUALISOCIAL

Les doctorants bénéficiant d'un contrat de travail doctoral avec Sciences Po peuvent bénéficier d'un service de soutien psychologique neutre et indépendant pour être accompagnés dans leur vie professionnelle et personnelle.

Contact : 0 805 389 992 - 24h/24 et 7j/7 (service et appel gratuits)

Des experts pour répondre à tous vos besoins de la vie courante

PSYCHOLOGUE

Un accompagnement individuel et personnel dans les difficultés du parcours de vie et/ou professionnel.

COACH

Des conseils dans la vie professionnelle (gestion des relations sociales, charge ou complexité du travail, accompagnement du changement, management,...)

ASSISTANTE SOCIALE (service accessible uniquement par téléphone)

Un soutien social et familial (logement, budget, aidant, séparation, santé, handicap,...) et un accompagnement dans les démarches administratives associées



Comment les contacter et quelles sont les modalités d'accompagnement ?

- 1-** 24h/24 et 7j/7, je peux prendre contact avec QualiSocial via le numéro vert dédié ou par e-mail


0 805 389 992

Service & appel gratuits

service-ecoute@qualisocial.com

- 2-** avec un expert, ma situation est analysée et un plan d'accompagnement adapté m'est proposé avec une assistante sociale, un coach ou un psychologue

- 3-** l'accompagnement est mis en place jusqu'à 8 séances à distance ou en face à face :

 **Par téléphone**



En Visioconférence (Skype, WhatsApp, Messenger...)



En cabinet (à proximité de mon domicile ou lieu de travail)

- 4-** après l'accompagnement, je suis recontacté pour vérifier si ma situation s'est bien améliorée

qualisocial



qualisocial vous garantit pour chaque prise en charge le respect de la déontologie des psychologues

Confidentialité

Les problématiques abordées sont sensibles et personnelles, aussi les collaborateurs de QualiSocial respectent la confidentialité de l'ensemble des informations qu'ils récoltent

Anonymat

Demander de l'aide exige déjà un effort ; les intervenants de QualiSocial respectent l'anonymat

Neutralité

Les hommes et les femmes de QualiSocial ne portent pas le jugement

Réactivité

Afin de répondre rapidement aux spécificités de chaque problématique

II. LA MEDECINE DU TRAVAIL :

Afin d'accompagner au mieux les doctorants bénéficiant d'un contrat de travail doctoral avec Sciences Po, Horizon Santé (Paris) s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, ergonomes, psychologues du travail, par exemple.

Les prises de rendez-vous avec ces spécialistes ne peuvent se faire que par l'intermédiaire du médecin du travail, seul habilité à apprécier la nécessité de ce suivi.

Le doctorant bénéficiant d'un contrat de travail avec Sciences Po qui souhaiterait une consultation auprès d'un spécialiste devra donc toujours, préalablement, prendre rendez-vous et consulter le médecin du travail.

La Direction des ressources humaines est chargée d'orienter vers la médecine du travail, si besoin, un salarié sollicitant une prise en charge.

- Contact : Médecine du travail, Horizon Santé (Paris) Secrétariat disponible au 01 47 27 92 81.

Pauline ZINBERG, du pôle académique au sein de la DRH, est disponible pour vous accompagner et vous renseigner :

Pauline ZINBERG
pauline.zinberg@sciencespo.fr



III. LE SERVICE SANTE ETUDIANTS (SSE) DE SCIENCES PO / CENTRE DE SANTE DE SCIENCES PO :

Les praticiens du SSE / Centre de santé de Sciences Po (médecins généralistes, psychologues, psychiatre) peuvent être consultés par les doctorants pour des besoins personnels, de la même manière que les étudiants de Sciences Po, pour un accompagnement qui n'a pas vocation à s'inscrire dans une durée longue, mais avec des orientations vers des organismes externes si le besoin se pérennise.

Les RDV peuvent être pris sur [Doctolib](#), et il y a également une permanence infirmière du lundi au vendredi de 9h à 17h pour un accueil sans RDV.